



FICHE D'INSCRIPTION

Préparation aux oraux de sélection 2026 Éducateur spécialisé – Éducateur technique spécialisé – Moniteur éducateur

À compléter et à retourner à : ARFRIPS – Sandra ROUTIER, s.routier@arfrips.fr

10 impasse Pierre Baizet, CS 10422, 69338 LYON CEDEX 09

inscription possible dans la limite des places disponibles

LIEU DE FORMATION LYON

ETAT CIVIL (en lettre d'imprimerie)

Nom d'Usage ou Marital Prénom

Nom de naissance

Adresse

CP Ville

Téléphone Portable :

Email

Date et lieu de naissance Age

Sexe : ☐ M ☐ F

Avez-vous une reconnaissance MDPH ? : ☐ Oui ☐ Non

Vous n'avez pas de reconnaissance MDPH,
mais des difficultés du type DYS (dyslexie, dyspraxie,...) ? ☐ Oui ☐ Non

Expliquez en quelques mots vos difficultés...



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA FORMATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN PRATIQUES SOCIALES

10 impasse Pierre Baizet - CS 10422 - 69338 LYON cedex 09 - Siret 481 216 315 000 46 - info@arfrips.fr

« Le Victorien » - 19 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE - Siret 481 216 315 000 53- infovalence@arfrips.fr

www.arfrips.fr - Tel 04 78 69 90 90 – Naf 85590B - N° de déclaration d'activité : 82 69 10 216 69



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FINANCEMENT DE LA FORMATION (Mention obligatoire pour valider l'inscription)

☐ Personnel

☐ Autre **Préciser**

Pièces administratives à joindre au dossier :

- ☐ Règlement des frais pédagogiques – 250 € - (modalités de paiement ci dessous),
- ☐ une copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport,
- ☐ une lettre de motivation
- ☐ un curriculum vitae

Le formulaire peut être envoyé par mail à s.routier@arfrips.fr et le chèque envoyé par courrier avec le nom du stagiaire au dos du chèque.

MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS PEDAGOGIQUES
250 € TTC

- Un chèque de 250 € à l'ordre de l'ARFRIPS encaissé à réception du dossier,
- Après encaissement du règlement et en cas de désistement du stagiaire avant le démarrage ou pendant la préparation à l'oral de sélection, les frais pédagogiques ne seront pas remboursés et ne peuvent faire l'objet d'un avoir,
- En cas d'annulation de la formation à l'initiative de l'ARFRIPS, les frais pédagogiques seront intégralement remboursés à l'émetteur du règlement.

- 2 -

